



UCCO//15

RABAT, LE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature d'une convention de coopération entre le Maroc, le Japon et le Djibouti relative à la formation du personnel navigant des garde-côtes de la république de Djibouti

Une convention de coopération tripartite « Maroc- Japon- Djibouti » relative à la formation du personnel navigant des garde-côtes de la république de Djibouti a été signée vendredi 17 avril à 11h00 par la Directrice de l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes (ISEM), Madame Amane Fethallah, le Représentant Résident de la JICA au Maroc, Monsieur Shogi Koichi et le Colonel des Garde-côtes de Djibouti, Monsieur Waiss Omar Bogoreh.

Cette signature s'inscrit dans le cadre d'une coopération entre l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale (JICA) et le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique. La convention prévoit l'organisation de deux cursus de formation pour le personnel navigant des vedettes des garde-côtes djiboutiens. Le Démarrage des deux cursus est prévu du 20 avril au 4 septembre 2015 à l'ISEM.

Les termes de cette convention prévoient le financement de la formation et le séjour des candidats par la JICA, alors que les cursus de formation seront assurés par les enseignants de l'ISEM, spécialisés dans la formation des officiers de la marine marchande.

A noter que c'est la première convention du genre conclue entre l'ISEM et l'Agence au profit de la république de Djibouti.

Il s'agit de la formation de 10 capitaines de navire dont la jauge brute est inférieure ou égale à 500 UMS (Règle II/3 de la convention STCW78 telle qu'amendée) et la formation de 10 Officiers mécaniciens des navires dont la puissance motrice est inférieure ou égale à 750 kW (Règle III/3 de la convention STCW78 telle qu'amendée).